

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2024-00015

Le soussigné donne avis public qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **2 juillet 2024, à 19h00**, à la salle du conseil située au 245, chemin Picard, à Shefford. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets

- La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser une distance de 2,52 mètres (8,26 pieds), soit une différence de 0,48 mètre (1,58 pieds) à la distance minimale requise entre deux bâtiments.

### La réglementation en vigueur

- Selon le Règlement de zonage numéro 2016-532, à l'article 6.2.4, alinéa b), un bâtiment accessoire isolé du bâtiment principal localisé en cours arrière ou latérales doit être à une distance minimale de (murs) 3 mètres (9,84 pieds) de tout autre bâtiment.

### Identification du site concerné

La propriété visée par la demande de dérogation mineure se situe sur le lot 2 595 455 du cadastre du Québec, sise au 169, chemin du Mont-Shefford, dans la zone RV-2.

### Commentaires

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à la séance du conseil municipal qui aura lieu le 2 juillet 2024, à compter de 19h00, au 245 chemin Picard, à Shefford.

Fait à Shefford, 14 juin 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)  
James L. Lacroix